



### Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles  
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

**Date de convocation :**

01 03 2023

**Date d'affichage :**

01 03 2023

**Nombre de membres :** 33

**Nombre de membres en  
exercice :** 33

**Nombre de membres qui  
assistent à la séance :** 21

**Ayant pris part au vote :**  
25 dont 4 procurations

**Résultat du vote :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis du Bureau Syndical :**

Favorable : 6

Défavorable : 0

Abstention : 0

### Extrait du registre des délibérations

#### Séance du 07 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaulles, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

**Sont présents :**

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, BAILLY-BAZIN, BOISSEAU, DRAGON, DUQUESNOY, FINELLO, GERMAIN, GROSJEAN, HILTZER, JACQUARD, JAY, LAMY, LANTHIEZ, LEROY, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE.

**Sont excusés et donnent procuration :**

M. BRET donne procuration à M. BOISSEAU

M. FIGIEL donne procuration à M. JUILLET

M. GUNDALL donne procuration à M. GROSJEAN

Mme THOMAS donne procuration à M. JAY

**Sont Absents :**

Mme et MM. BOULARD, GAUDY, LE CORRE, LEIX, MANDELLI, MASURE, PELOIS, ZAJAC.

**Assiste également à la réunion :**

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

**Secrétaire de séance :**

M. JAY a été élu secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :**

MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, THIEBAUT, VIART.

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

Autorisation de signature de l'accord cadre d'études de conception pour la réhabilitation d'installations d'Assainissement Non-Collectif

**Pièce-jointe :** Procès-verbal de la Commission d'appel d'offres

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022\_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° CA20221110\_22 du Conseil d'Administration en date du 10 novembre 2022 ;

Vu les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 28 février 2023.

## **LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

A l'occasion de la délibération n° CA20221110\_22, les membres du Conseil d'Administration ont décidé le 10 novembre 2022 le lancement d'une procédure d'appel d'offres portant sur l'accord cadre d'études de conception pour la réhabilitation d'installations d'Assainissement Non-Collectif.

En effet, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 donne compétence aux services publics d'Assainissement Non Collectif pour réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Ces opérations sont aidées financièrement dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme d'actions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les communes qu'elle identifie comme étant prioritaire au regard :

- des critères environnementaux ;
- la protection de la ressource en eau ;
- inscription au CTEC.

Ces opérations suivront l'organisation suivante :

### **1<sup>ère</sup> Phase : Réalisation d'un projet de réhabilitation.** (Etudes Parcellaires)

Les projets sont réalisés par un bureau d'études.

### **2<sup>e</sup> Phase : Réalisation des travaux.** Phase conduite par le propriétaire de l'ouvrage.

Le propriétaire devra, d'après l'étude réalisée et les quantités relevées, consulter puis retenir l'entreprise de travaux de son choix avant de suivre l'exécution de ces derniers.

La consultation portant sur la réalisation des études parcellaires concernera notamment les communes suivantes : Allibaudières, Avant les Marcilly, Braux, Chamoy, Charmont-sous-Barbuise, Châtres, Chesley, Coursan-en-Othe, Fontaine-les-Grès, Fuligny, Herbisse, Longeville-sur-Mogne, Rigny-la-Nonneuse, Vallières, Villiers-Herbisse, Yèvres-le-Petit et Luyères.

Cette prestation a fait l'objet d'un premier accord cadre en 2020 pour deux ans et qui doit donc être renouvelé.

Le montant maximum du besoin est de 1 000 000 € hors taxe sur la durée totale du marché. Ce marché non alloué et multi-attributaire (5 attributaires maximum) est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification. Il est susceptible d'être reconduit une fois par période annuelle de douze mois.

Le 28 février 2023, au vu des résultats de l'analyse des offres et des candidatures, la Commission d'appel d'offres s'est prononcée sur l'attribution des marchés attachés à cette procédure de mise en concurrence.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'entériner les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 28 février 2023 et ainsi d'autoriser le Directeur Général à signer les marchés correspondants.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **D'ENTERINER** les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 28 février 2023 ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer les marchés correspondants ;

- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.<sup>i</sup>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**



NICOLAS JUILLET  
2023.03.20 16:08:06 +0100  
Ref:20230315\_161601\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Nicolas JUILLET

**Nicolas JUILLET**

---

<sup>i</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



RÉGIE DU  
SDDEA

## MARCHES PUBLICS

# PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION D'ATTRIBUTION

### A - Identification de l'acheteur

Régie du SDDEA  
22 rue Grégoire-Pierre Herluison  
CS 23076 – 10012 TROYES CEDEX  
Tél : 03 25 83 27 27 – Fax : 03 25 83 27 00 – Courriel : sddea@sddea.fr

### B - Objet de la consultation

ETUDES DE CONCEPTION POUR LA REHABILITATION D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### C - Déroulement de la consultation

- Publicité
- Date d'envoi de l'avis au BOAMP et au JOUE : 6 janvier 2023
- Organe et date de parution de l'avis :
  - BOAMP du 8 janvier 2023– annonce n° 23-3179
  - JOUE du 11 janvier 2023– annonce n° 2023/S 008-017779
  - L'Est Eclair / Libération champagne du 12 janvier 2023
- Date de mise en ligne sur le profil acheteur « Xmarchés » et de dépôt du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : 9 janvier 2023
- Date et heures limites de réception des offres : 7 février 2023 à 17h00
- Délai de validité des offres : 180 jours (six mois) à compter de la date limite de remise des offres.
- Date de fin de validité des offres : 6 août 2023
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  Non OU  Oui

## D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 28 février 2023

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

### D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
GILLIS Stéphane	Directeur général de la Régie du SDDEA	Président
Patrick GROSJEAN	Président du COPE EP des COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES	Titulaire
Marie-Thérèse LEROY	Présidente du COPE EP de LA REGION DE MACEY	Suppléant
Michel LAMY	Président du Territoire Nord-Ouest	Titulaire
Thierry HILTZER	Personne qualifiée	Suppléant
Nicolas JUILLET	Président du SDDEA	Titulaire
Marie LE CORRE	Conseillère du COPE/Territoire EP de TROYES	Titulaire
Daniel GERMAIN	Vice-président du SDDEA	Suppléant
Gilles JACQUARD	Vice-président de l'Assainissement Non Collectif	Titulaire
Jean-Michel VIART	1er Vice-président du SDDEA	Suppléant

### D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
CLIPET Gilles	Payeur Départemental
DGCCRF	
DABERT Clément	Directeur Général Adjoint Coordination Et Affaires Juridiques
BEYER Bernard	Chef de service SPANC



RÉGIE DU  
SDDEA

## E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

■ Le quorum est atteint :

Non

Oui

La commission d'appel d'offres

peut valablement délibérer.

ne peut pas valablement délibérer.

## F - Elimination des offres

- Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres  
La commission d'appel d'offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

- Pour : 5
- Contre : /
- Abstentions : /

## G - Classement des offres.

- Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres  
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

## H - Admission de la (des) candidatures du (des) titulaire(s) pressenti(s)

- Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'admission des candidatures

Après avoir pris connaissance de l'analyse de la (des) candidatures du (des) titulaire(s) pressenti(s), la commission d'appel d'offres :

- prend, la décision d'admission de la (des) candidatures du (des) titulaire(s) pressenti(s) ;
- demande une analyse complémentaire de la (des) candidatures du (des) titulaire(s) pressenti(s) pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

- Pour : 5
- Contre : /
- Abstentions : /



RÉGIE DU  
SDDEA

## I - Décision d'attribution.

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
  - pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres
  - pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

- Pour : 5
- Contre : /
- Abstentions : /



RÉGIE DU  
SDDEA

## J- Déclaration d'abandon de la procédure

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres décide d'abandonner la procédure :

- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

■ Résultat des votes

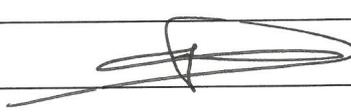
- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

## K - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

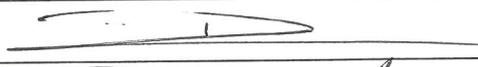
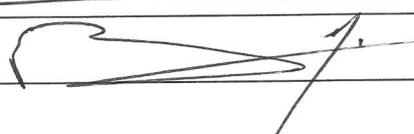
Membres titulaires à voix délibérative

	Nom et prénom	Signature
	GILLIS Stéphane	
1	Patrick GROSJEAN	
2	Michel LAMY	
3	Nicolas JUILLET	
4	Marie LE CORRE	
5	Gilles JACQUARD	

Membres suppléants à voix délibérative sous réserve de l'absence de leur titulaire

	Nom et prénom	Signature
1 bis	Marie-Thérèse LEROY	
2 bis	Thierry HILTZER	
4 bis	Daniel GERMAIN	
5 bis	Jean-Michel VIART	

Membres titulaires à voix consultative

Nom et prénom	Fonctions	Signature
CLIPET Gilles	Payeur Départemental	
DGCCRF		
DABERT Clément	DGA-CAJ	
BEYER Bernard	Chef de service SPANC	



RÉGIE DU  
SDDEA

**L - Observations des membres de la commission d'appel d'offres**